

Débarras des objets encombrants en 2024



Le ramassage des objets encombrants est planifié aux dates suivantes :

- **Lundi 15 janvier 2024** de 13h00 à 18h30
- **Lundi 18 mars 2024** de 13h00 à 18h30
- **Lundi 17 juin 2024** de 13h00 à 18h30
- **Samedi 5 octobre 2024** de 08h30 à 12h00

sur la route longeant l'autoroute sortie Rennaz sud, vers le pont des Six-Poses,

sous la surveillance du service communal de voirie.

Pour rappel, selon l'article 14, alinéa 2, du règlement communal sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets : « *les grosses quantités provenant de débarras de galetas, de maison ou d'appartement, d'industries ou d'entreprises doivent être annoncées à l'avance à la Municipalité. Elles sont ramassées moyennant finance perçue selon le coût de leur élimination, après avoir été pesées.* »

Dès lors, tout encombrant en relation avec l'article du règlement ci-dessus ne sera pas accepté.

N.B. Les appareils électriques, électroménagers et électroniques sont repris gratuitement par les commerces qui les vendent.

Important :

- La carte des déchets doit être présentée à l'employé communal pour accéder au point de ramassage.